

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le 13 FEV. 2025

ID : 056-215600420-20250204-DEL2025_07-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 février 2025

N°DC-2025-07

Conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 19

Objet : Attribution d'une subvention à l'association Trophée Job Morvan

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi quatre février à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de conférence, 35 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le jeudi vingt-neuf janvier deux mille vingt-cinq.

PRESENTS : M. Freddy JAHIER, M. Jean-Pierre LE GAL, Mme Marie-Bernard BROUDIC, M. Gilles DRÉANO, Mme Laurence MORVAN M. Daniel DURAND, M. Christian BARBIER, Mme Marie-Laure GAIN, Mme Sylvaine LE GALLO, M. Thierry QUERO, Mme Nathalie DUMONT, M. Sébastien CHENAIS, Mme Christine DUBIEZ DA ROCHA, M. Sébastien BOURDAIS

ABSENTS EXCUSES :

POUVOIRS : Mme Isabelle TAINGUY donne pouvoir à Mme Marie-Laure GAIN ; Mme Carole MIANNAY à Mme Sylvaine LE GALLO ; M. Franck JOSSO à M. Gilles DREANO ; M. Fabien LORIC à M. Thierry QUERO et Mme Sandrine OLLIC à M. Jean-Pierre LE GAL

Secrétaire de séance : Mme Sylvaine LE GALLO

Vu la demande écrite de l'association Trophée Job Morvan en date du 24 janvier 2025 ;

Monsieur le Maire rappelle que le Trophée Job Morvan, offre chaque année la possibilité aux coureurs cyclistes de la région, jeunes et moins jeunes de s'exprimer.

Le trophée Job Morvan est un ensemble de huit courses se déroulant sur les communes de COLPO, MORÉAC, MOUSTOIR-AC et PLUMELIN.

Pour cette année 2025, Colpo accueillera la course le dimanche 6 avril.

Pour rappel en 2023 et 2024, la commune a attribué la somme de 200€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **DECIDE** de verser une subvention à l'Association « Trophée Job Morvan ».
- **FIXE** le montant de la subvention à 200€.
- **DIT** que les crédits seront ouverts à l'exercice 2025 compte 65648.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

